

# Délibération du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique N° 2018-01

Assemblée Plénière du 20 février 2018

# Délimitation des masses d'eau souterraines de Martinique

L'An Deux Mille dix-huit et le mardi vingt février à neuf heures trente s'est tenue à la salle Emile Maurice de l'exhôtel du Département à Fort de France, la réunion Plénière du Comité de l'eau et de la Biodiversité de la Martinique.

#### Membres présents :

- Mme Maryse PLANTIN, représentant des Collectivités Territoriales,
- Mme Marie-France TOUL, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Luc LEDOUX, représentant des Collectivités Territoriales,
- Mme Patricia TELLE, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Louis BOUTRIN, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- Monsieur Maurice MONTÉZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- M. Stéphane JEREMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Marie-Jeanne TOULON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Katarina BLUM, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement.
- Mme Marie BUISSON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Anne Lise TAILAME, personnalité qualifiée,
- M. Patrick AMOUSSOU-ADEBLE, SG préfecture, représentant le Préfet de la Martinique,
- Mme Nadine CHEVASSUS, représentant le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- M. Michel PELTIER, Directeur de la Mer,
- M. Christian PALIN, représentant le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. Didier CAMY, représentant le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, ou son représentant.
- M. Emmanuel THOUARD, Délégué de l'IFREMER Antilles,
- Mme Marie-Michèle MOREAU, représentant la Directrice du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL).

#### Membres ayant donnés pouvoir :,

- M. Alfred MONTHIEUX, représentant des Collectivités Territoriales,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée.

#### Membres excusés :

- M. Charles JOSEPH ANGELIQUE, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Eugène LARCHER, représentant des Collectivités Territoriales,

- M. Victor CESAR, représentant des Collectivités Territoriales.
- M. Philippe GRAND, représentant les distributeurs d'eau,

#### Membres absents:

- Mme Nadine RENARD, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Charles-André MENCE, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. David ZOBDA, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Antoine VEDERINE, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Yvon PACQUIT, représentant des Collectivités Territoriales,
- Mme Nathalie GUILLIER-TUAL, représentant de l'industrie,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- M. Eric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée,
- Mme Céline ROSE, représentant des milieux socio-professionnels,
- M. le Directeur Général de l'Agence Française de Biodiversité ou son représentant,
- M. le Directeur de l'Office National des Forêts (ONF) ou son représentant.

#### Assistait de Droit:

Mme Michela ADIN - Directrice de l'Office de l'Eau - ODE.

#### Assistaient:

Mme Gaëlle HIÉLARD, représentant de l'ODE; - M. Christophe GROS, Chef de pôle eaux et milieux aquatiques — P/EMA SPEB à la DEAL; M. Jean-Luc LEFEBVRE, Chargé de mission qualité des eaux au SPEB-DEAL; M. Olivier BOURGEOIS, Chargé de mission DCE et gouvernance de l'eau au SPEB- DEAL; Mme Johanna JOSEPH, CAESM, animatrice contrat Littoral Sud; Axel VILLARD MAUREL, CACEM, Animateur Contrat de Baie de Fort de France; Mme Danielle MARIE LOUISE, CAP NORD MARTINIQUE, Animatrice Contrat de Rivière du Galion; Mme Arielle PRIAM, CTM.

Considérant le code de l'environnement et notamment les articles L. 212-1, L. 213-13, L. 213-13-1, L. 371-3 et L. 652-3, et R. 213-50 et suivants ;

Considérant le Décret n° 2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;

Considérant le travail en concertation avec les membres du comité de pilotage (DEAL, ODE, BRGM) ;

Considérant la présentation faite en séance plénière par le Bureau de Recherche Géologique et Minière de la Martinique (BRGM);

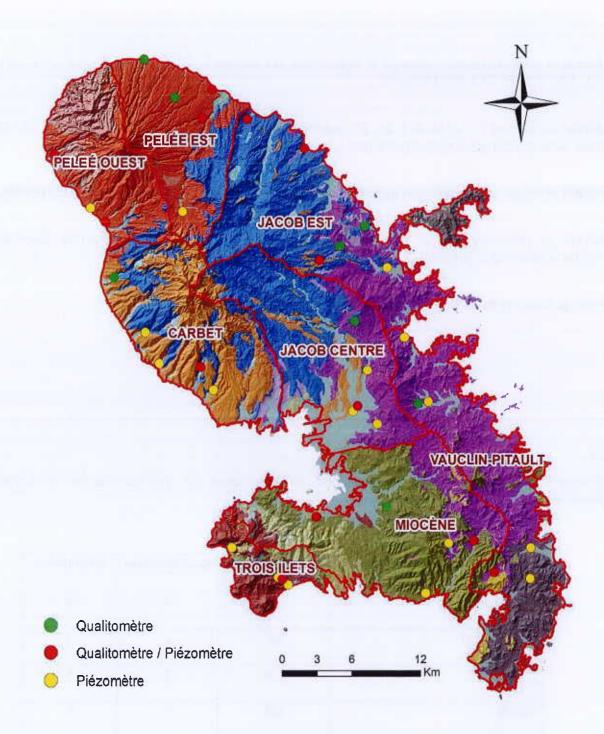
Le Comité de l'eau et de la Biodiversité, à l'unanimité des membres présents

# DÉCIDE

#### Article 1:

La délimitation des masses d'eau souterraines en Martinique est partitionnée en 8 domaines hydrogéologiques :

Masse d'eau souterraine	Surface en km²	Qualitomètres	Piézomètres	
PELÉE EST	107	4	3	
PELÉE OUEST	94	2	3	
CARBET	144	2	4	
JACOB	181	5	4	
CENTRE	161	2	3	
VAUCLIN PITAULT	164	2	5	
MIOCÈNE	192	3	4	
TROIS ILETS	41	1	3	
Total		21	29	

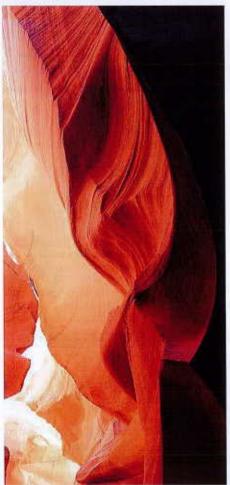


Ainsi délibéré et adopté par l'Assemblée Plénière en sa séance du 20 février 2018.

La présidente du Comité de l'Eau et de la Biodiversité

Marie-France TOUL





## QU'EST CE QU'UNE MASSE D'EAU?

Référentiel commun pour évaluer et surveiller l'état des ressources en eau (DCE)

Une masse d'eau souterraine est un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères, constituant le découpage élémentaire du milieu, destinée à être l'unité d'évaluation de la **DCE**.

### Grands principes de la délimitation

- Un découpage dans les différents bassins : cohérent et homogène, limité en nombre et de taille suffisante (> 300km²);
- Les MESO sont délimitées sur la base de critères géologiques et hydrogéologiques;
- Le redécoupage pour tenir compte des effets des pressions anthropiques doit rester exceptionnel;
- Les limites doivent être stables et durables pour faciliter les comparaisons de leurs états qualitatifs et quantitatifs entre deux plans de gestion;
- La délimitation doit être organisée selon une typologie (BD LISA);

0 4



# **DÉLIMITATION DES MESO EN 2003**

Six domaines hydrogéologiques

Partition du territoire Martiniquais à partir des données existantes :

- La carte géologique (Westercamp et al., 1989);
- Les connaissances sur les ressources en eau souterraines (Stollsteiner et al., 2000);
- La pluviométrie (Météo France);
- Les limites des bassins versants hydrographiques ;
- o Le contexte socio-économique (communes).

## Mises en place de réseaux de surveillance DCE

Réseau piézométrique : 29 stations

Réseau qualité : 21 stations



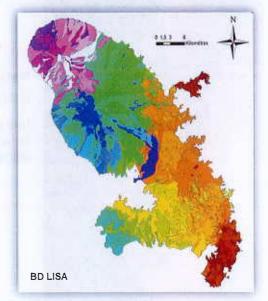
Masse d'eau	orèmuN	Géologie	Surface km²	Stations qualité	Plézomètres
NORD	FRJ201	Formation volcanique Pelée récente	115	4	3
NORD ATLANTIQUE	FRJ202	Formation volcanique Jacob	177	- 5	4
NORD CARAIBE	FRJ203	Formation volcanique Pelée + Carbet	180	4	7
CENTRE	FRJ204	Formation volcanique Carbet + Jacob + Vauclin - Lamentin	280	3	3
SUD ATLANTIQUE	FRJ205	Formation volcaniques anciennes Vauclin	183	2	7
SUD CARAIBE	FRJ206	Formation volcaniques anciennes à très anciennes Vauclin - Diamant	151	3	5

# ACTUALISATION DU DÉCOUPAGE EN 2017

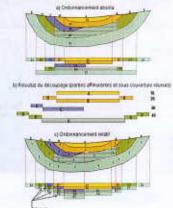
Réajuster la délimitation de certaines MESO pour s'approcher au mieux de la réalité hydrogéologique

## En 10 ans, de nouvelles connaissances...

- Réseaux de surveillance piézométrique et qualitatif (DCE), 2006;
- SIESMAR (Système d'Information sur les Eaux Souterraines de la MARtinique), 2007;
- BDLISA (Base de Données des Limites des Systèmes Aquifères) référentiel hydrogéologique Français, 2015;
- Prospections géothermiques, 2014 :
  - Hydrogéologie ;
  - Géologie ;
  - Géochimie ;
  - Géophysique.







# DÉMARCHE DE DÉLIMITATION

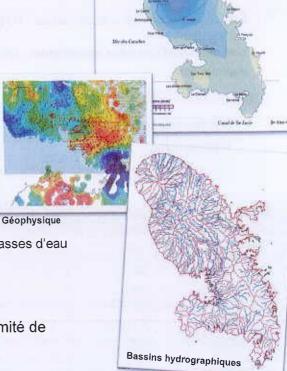
Répondre au mieux à la définition d'une masse d'eau souterraine et aux besoins de la DCE et aboutir à un redécoupage cohérent

#### Critères retenus

- Géologie & hydrogéologie ;
- Référentiel hydrogéologique français BDLISA;
- Bassins hydrographiques;
- La pluviométrie ;
- Géophysique (gravimétrie).

## Premiers résultats

- Plusieurs découpages possibles, variant de 10 à 5 masses d'eau souterraine;
- Impact différent sur les réseaux préexistants.
- → Choix en concertation avec les membre du comité de pilotage





Pluviométrie

BRGM SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL WWW.BRGM.FR

# **RÉSULTATS**

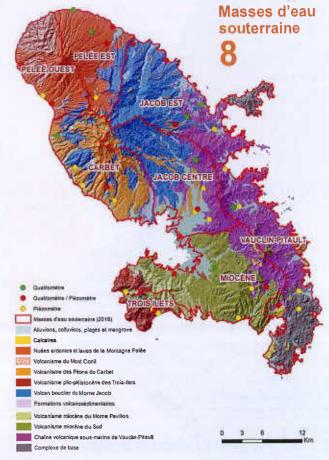
Partition du bassin Martinique en 8 domaines hydrogéologiques nommés en fonction des principales formations volcaniques

Une description détaillée de chaque masse d'eau souterraine :

- Emprise géographique ;
- Frontières ;
- Pluviométrie ;
- Géologie;
- Principaux aquifères associés.



BRGM SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL WWW.BRGM.FR



Masses d'eau souterraine de 2017 sur fond de carte géologique simplifiée



# IMPACT SUR LES RÉSEAUX DCE

Le programme de surveillance exige une densité suffisante de stations/km²:

- Etat chimique des eaux souterraines : 1/3500 stations/km²;
- Etat quantitatif des eaux souterraines : 1/7000 stations /km².

## Réseaux de surveillance DCE actuel

Réseau piézométrique : 29 stations

Réseau qualité : 21 stations

→ Respect des exigences de l'arrêté

Masses d'eau souterraine	Surface en km²	Qualitomètres	Piézomètres
PELÉE EST	107	4	3
PELÉE OUEST	94	2	3
CARBET	144	2	4
JACOB	181	5	4
CENTRE	161	2	3
VAUCLIN PITAULT	164	2	5
MIOCÈNE	192	3	4
TROIS ILETS	41	1	3
	Total	21	29



→ Continuité des suivis quantitatifs et qualitatifs



